

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU BUREAU DU GRAND ANECY**

SEANCE du 29 JANVIER 2021

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

21

L'an deux mil vingt et un
Le vingt-neuf du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt-deux janvier deux mil vingt et un, s'est réuni à l'espace Périaz à Seynod en séance Ordinaire sous la Présidence de Christian ANSELME, Vice-Président.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

Etienne ANDRÉYS, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Thomas MESZAROS, Eric PEUGNIEZ,

Charlotte JULIEN est désignée en qualité de Secrétaire de séance

Délibération

Date
d'affichage

02 FEV 2021

Déposée en
Préfecture le

01 FEV 2021

OBJET

CHANTIER LOCAL D'INSERTION – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR L'ANNÉE 2021

Vu la délibération du Conseil n° D-2020-277 du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et notamment son article 2.5,

Dans le cadre du dispositif « atelier et chantier d'insertion » (ACI) et au titre de la politique régionale de formation professionnelle, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement le chantier du Grand Anecy, dans la mise en œuvre de son projet au profit des publics les moins qualifiés et les plus en difficulté en terme d'insertion professionnelle.

Le chantier local d'insertion accueille en permanence une vingtaine de personnes en contrats aidés. Les résultats liés à son activité sont appréciés par la Région au regard de plusieurs indicateurs : parcours et taux de sortie dynamique des salariés vers un emploi ou vers une formation, levée des freins à l'embauche, ouverture de la structure au monde économique.

La demande de subvention pour l'année 2021 porte sur 20.000 € au titre de l'encadrement socioprofessionnel, comprenant les postes d'encadrants techniques et d'accompagnateur socio-professionnel.

Pour bénéficiaire de cette aide,

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 20.000 € pour l'année 2021,
- d'autoriser la Présidente à solliciter ladite subvention et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.